Département de l'Indre

COMMUNE DE CHAILLAC



EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil six et le dix neuf septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr MAYAUD Gérard, Maire.

PRESENTS: Mme GUIGNARD. Mr RICHARD Melle DEMOUSSEAU. Mr PERROT. Melle BIGAUD. Mme MARTEAUX, Mr BOUTIGNON, Mr VIOUX. Mr SAUNIER.

ABSENTS EXCUSES: Mme HOUDAYER, Mr GILLET, Mr AUCHARLES.

ABSENT: Mr CLIDIERE

OBJET: LIGNE GRANDE VITESSE LIMOGES POITIERS

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du Sénateur François GERBAUD et du Président du Conseil Général Louis PINTON, daté du 5 septembre 2006, relatif au projet de ligne à grande vitesse LIMOGES-POITIERS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- S'oppose à la création d'une ligne grande vitesse LIMOGES-POITIERS qui risquerait de reléguer la voie CHATEAUROUX-PARIS au niveau secondaire et, en terme d'aménagement du territoire, laisser de côté l'ensemble des départements du grand centre, soit près de 1,8 million d'habitants.
- Rappelle que l'Indre, s'appuyant sur l'expertisc des Chambres régionale et départementale de Commerce et d'Industrie, a déjà fait connaître sa position sur les aménagements ferroviaires nécessaires à son territoire.
 - Demande:
- * la grande vitesse entre LIMOGES et PARIS par CHATEAUROUX, avec l'amélioration et la modernisation de la voie,
- * l'interconnexion de cette ligne au réseau TGV irriguant l'Europe du Nord et de l'Est, gage d'un raccordement aux grands pôles de développement économique.

Pour copie conforme,

A CHAILLAC, lo 293 eptembre 2006

Le Maire,

Hecu à la SOUS PRÉFECTURE

ELANC (Indre)

e 1900T 2006

or electric of the same